OLSEN, NEILS—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883 montant à.....1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Laurel Grove, Clay, Belfast et Dunsiane, désignés comme les Nos. 400 et 401 de l'Ilet No. 400 mesurant 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PERCHAU, Mme M. V. A.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 44
Taxe de 1883, montant à.....1 44
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Belfast et Onzième, désignée comme l'Ilet No. 372 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. R. L.—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme les Nos. 9 et 10 de l'Ilet No. 306 mesurant ensemble 132 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

PINELLE, L.—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton Traînieur et Colla-plana, désignés comme lots Nos. 7 à 12 de l'Ilet No. 447, les dits lots Nos. 7 à 11 mesurant 300 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le lot No. 12 mesure 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 7 formant l'encoignure de Hamilton et Holly Grove, le dit lot No. 11 formant l'encoignure des rues Traînieur et Jackson.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
La moitié d'un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Marie, Pritchard et Bouzigue, désignée comme la moitié de l'Ilet No. 407; la dite moitié de l'Ilet No. 407 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET EDOUARD IVY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Traînieur et Colla-plana, désignés comme lots Nos. 7 à 12 de l'Ilet No. 447, les dits lots Nos. 7 à 11 mesurant 300 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le lot No. 12 mesure 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 7 formant l'encoignure de Laurel Grove et Holly Grove, le dit lot No. 11 formant l'encoignure des rues Traînieur et Jackson.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Pritchard et Bouzigue, désignée comme la moitié de l'Ilet No 405; la dite moitié de l'Ilet No 405 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PATRICK, J. P., OU MINEURS DE W. P. COLEMAN—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Marie, Pritchard et Bouzigue, désignés comme la moitié de l'Ilet No. 407; la dite moitié de l'Ilet No. 407 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET EDOUARD IVY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Traînieur et Colla-plana, désignés comme lots Nos. 7 à 12 de l'Ilet No. 447, les dits lots Nos. 7 à 11 mesurant 300 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le lot No. 12 mesure 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 7 formant l'encoignure de Laurel Grove et Holly Grove, le dit lot No. 11 formant l'encoignure des rues Traînieur et Jackson.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
La moitié d'un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Jeannette et Cinquième, désignée comme lots Nos. 18, 19, 20, 21, 22 et 23 de l'Ilet No. 178, les dits lots Nos. 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Jefferson et Cinquième.

PROCTOR, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 7, 9 et 11 de l'Ilet Nos. 306 et 325, les dits lots Nos. 7, 9 et 11 mesurent ensemble 138 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....80c
Taxe de 1883, montant à.....80c
La moitié d'un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Mary, Pritchard et Bouzigue, désignée comme la moitié de l'Ilet No. 406, la dite moitié de l'Ilet No. 406 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
La moitié d'un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Marie, Pritchard et Bouzigue, désignée comme la moitié de l'Ilet No. 407, la dite moitié de l'Ilet No. 407 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET EDOUARD IVY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Dix septième et Streitz, désigné comme l'Ilet No. 592, le dit Ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET EDOUARD IVY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Dix septième et Streitz, désigné comme l'Ilet No. 592, le dit Ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET ED IVY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'Ilet Nos. 475 et 476, le dit Ilet Nos. 475 et 476 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'Ilet No. 466, le dit Ilet No. 466 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 291 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Marie, Levée, et le Mississippi, désignés comme le lot No. 1 et une portion du lot No. 19 de l'Ilet No. 2, le dit lot No. 18 et la portion du lot No. 19 mesurent 30 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 170 pieds.

PENCHAN, Mme M. V. A.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hilary, Adams, Barthe et Triotême, désignés comme lots Nos. 15 et 16 mesurant 60 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 120 pieds.

PURSELL, D. E.—
Taxe de 1883, montant à.....$2 10
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'Ilet No. 108, les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 60 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 150 pieds.

PATTERSON, JAMES—
Taxe de 1883, montant à.....$1 26
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Short, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 223; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Short et Green.

PERKINS, WM. M.—
Taxe de 1882, montant à.....$4 80
Taxe de 1883, montant à.....4 80
Cinq certaines lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Traînieur et Collapissa, désignés comme les Nos. 7 à 11 de l'Ilet No. 447, les dits lots Nos. 7 à 11 mesurant 300 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le lot No. 12 mesure 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 7 formant l'encoignure de Laurel Grove et Holly Grove, le dit lot No. 11 formant l'encoignure des rues Traînieur et Jackson.

PERKINS, WM. M.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Upperline, Northline et la ligne engendrée de division, désigné comme l'Ilet No. 565.

PHILIPS, H. S.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Hamilton Quatorzième et Forshey, désigné comme l'Ilet No. 484, le dit Ilet No. 484 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PORTER, Mme B.—
Taxe de 1883, montant à.....$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Barthe et Tonjeane, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 102; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 120 pieds.

PURSELL, D. E.—
Taxe de 1883, montant à.....$2 10
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'Ilet No. 108, les dits lots Nos. 12 et 13 mesurant 60 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 150 pieds.

PORTER, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.....$7 50
Taxe de 1883, montant à.....7 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 7, 9 et 11 de l'Ilet Nos. 306 et 325, les dits lots Nos. 7, 9 et 11 mesurent ensemble 138 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
La moitié d'un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Mary, Pritchard et Bouzigue, désignée comme la moitié de l'Ilet No. 406, la dite moitié de l'Ilet No. 406 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
La moitié d'un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Marie, Pritchard et Bouzigue, désignée comme la moitié de l'Ilet No. 407, la dite moitié de l'Ilet No. 407 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET EDOUARD IVY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Dix septième et Streitz, désigné comme l'Ilet No. 592, le dit Ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET ED IVY—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'Ilet Nos. 475 et 476, le dit Ilet Nos. 475 et 476 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'Ilet No. 466, le dit Ilet No. 466 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 291 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Marie, Levée, et le Mississippi, désignés comme le lot No. 1 et une portion du lot No. 19 de l'Ilet No. 2, le dit lot No. 18 et la portion du lot No. 19 mesurent 30 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 170 pieds.

PENCHAN, Mme M. V. A.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hilary, Adams, Barthe et Triotême, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'Ilet No. 103; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 60 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 120 pieds.

PORTER, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.....$7 50
Taxe de 1883, montant à.....7 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Monroe, Levée et Troisième, désignés comme lots Nos. 49, 50 et 51 de l'Ilet No. 113; les dits lots Nos. 49, 50 et 51 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 49, 50 et 51 forment l'encoignure des rues Monroe et Troisième.

PORTER, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.....$7 50
Taxe de 1883, montant à.....7 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Monroe, Levée et Troisième, désignés comme lots Nos. 604, 605, 606, 631 et 632, les dits lots Nos. 604, 605, 606, 631 et 632 mesurent 450 pieds de face sur 1000 pieds de profondeur.

PENCHON, Mlle F. A.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Dix-septième et Streitz, désigné comme l'Ilet No. 592, le dit Ilet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PERKINS, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Upperline, Northline, Séizième, Ney, Dix septième et Living-ston, désignés comme les lots Nos. 566 et 603; les dits lots Nos. 566 et 603 mesurant 560 pieds de face sur une profondeur de 583 pieds.

PERKINS, WM. M.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'Ilet No. 466; le dit Ilet No. 466 mesure 300 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

QUICK, F. H.—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hilary, Northline et la ligne engendrée de division, désigné comme l'Ilet No. 565.

RITTER, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas et Dauphine désigné comme l'Ilet No. 469, le dit Ilet No. 469 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

REEMS, ISRAEL S.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Laurel Grove, Pritchard et Bouzigue, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 403 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

RITTER, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Taxe de 1883, montant à.....3 00
Lesquelles dites certaines Pièces de terre ensemble les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Upperline, Northline, Séizième, Ney, Dix septième et Living-ston, désignés comme les lots Nos. 566 et 603; les dits lots Nos. 566 et 603 mesurent 560 pieds de face sur une profondeur de 583 pieds.

ROBINSON, ANDRE—
Taxe de 1882 montant à.....15
Taxe de 1883, montant à.....15
Un certain Ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jackson, Cohn et Huntsone désigné comme lot No. 24 de l'Ilet No. 263, le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face sur 87 à la rue Cohn sur une profondeur de 150 pieds.

RYAN, THEODORE—
Taxe de 1882 montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clinton, Jeanette, Hillary et Mississippi désignés comme les lots Nos. 11 et 13 de l'Ilet No. 126, les dits lots Nos. 11 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

RAREshIDE, SUC. GEO.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Dixième désignés comme lots Nos. 17, 18, 19 et 19 de l'Ilet No. 198; les dits lots Nos. 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds.

ROONEY, Mme E.—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 229; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent ensemble 50 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dite propriété ainsi qu'elle seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur.

La vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légales des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES — PAROISSE D'ORLEANS SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour ces ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, 3ème jour de janvier, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétés, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes accrées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 3ième jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit:

SMITH, Mme COLEMAN—
Taxe de 1882, montant à.....35c
Taxe de 1883, montant à.....35c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Short, Claiplasa et Quatorzième, désignés comme les Nos. 5 et 6 de l'Ilet No. 454; les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 107 pieds de face à la rue Short.

SMITH, BROS. & CO.—
Taxe de 1883, montant à.....$12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Perrigaine et Laverie, désignée comme les lots Nos. 11 et 13 de l'Ilet No. 87; la dite portion de lot No. 13 mesure 20 pieds de face à la rue Laverie sur une profondeur de 120 pieds.

SMITH, HENRI ET LOUIS JOHN—
Taxe de 1883, montant à.....$1 00
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hilary, Clinton, Zimple et Troisième, désignés comme lot No. 1 et lots Nos. 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 125, la moitié du lot No. 1 mesure 15 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

SALONIET, JOSEPHINE—
Taxe de 1882, montant à.....45c
Taxe de 1883, montant à.....45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Plum et Cinquième, désigné comme le lot No. 17 de l'Ilet No. 166; le dit lot mesure 20 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds.

SHROEDER, SUC. C. H. F.—
Taxe de 1883, montant à.....$3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Hnso, Levee et Gommercial, désignés comme lots Nos. 3, 4, 5 et 6 de l'Ilet No. 49; lesdits lots Nos. 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

SCHWEITZER, J. ET C.—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Zimple et Troisième, désignée comme la moitié du lot No. 1 de l'Ilet No. 125; le dit lot No. 1 mesure 16 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot forme l'encoignure des rues Troisième et Clinton.

SMITH, BROS. & CO.—
Taxe de 1883, montant à.....$12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Perrigaine et Laverie, désignée comme les lots Nos. 11 et 13 de l'Ilet No. 87; la dite portion de lot No. 13 mesure 20 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

QUESNEL, P.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 65
Taxe de 1883, montant à.....1 65
Trois certaines lots, et la moitié d'un autre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hilary, Clinton, Zimple et Troisième, désignés comme moitié du lot No. 1 et lots Nos. 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 125, la moitié du lot No. 1 mesure 16 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

QUICK, F. H.—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Northline et la ligne engendrée de division, désigné comme l'Ilet No. 565.

SALONIET, SERAPHIN—
Taxe de 1882, montant à.....4
Taxe de 1883, montant à.....4
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Jeanette et Dauphine, désigné comme le lot No. 22 de l'Ilet No. 229; le dit lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 125 pieds.

STURKEN, E.—
Taxe de 1882, montant à.....$7 20
Taxe de 1883, montant à.....7 20
Deux certaine lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carrollton, Jefferson, Zimple et Troisième, désignés comme lots Nos. 21 et 24 de l'Ilet No. 116; les dits lots Nos. 21 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds.

STURKEN, E.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Carrollton, Jefferson, Zimple et Troisième, désignés comme les deux cinquièmes du lot No. 23 et les deux cinquièmes du lot No. 24 de l'Ilet No. 116; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 60 pieds.

STILLE, W. H.—
Taxe de 1882, montant à.....2c
Taxe de 1883, montant à.....2c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Short, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 306 et 307; mesure 301 pieds de face et 531 pieds à l'arrière sur une profondeur de 448 pieds.

ROBINSON, ANDRE—
Taxe de 1882 montant à.....13
Taxe de 1883, montant à.....13
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jackson, Cohn et Huntsone désigné comme lot No. 24 de l'Ilet No. 263, le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face sur 87 à la rue Cohn sur une profondeur de 150 pieds.

RYAN, THEODORE—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 11 et 13 de l'Ilet No. 126, les dits lots Nos. 11 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds.

RAREshIDE, SUC. GEO.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Dixième désignés comme lots Nos. 17, 18, 19 et 19 de l'Ilet No. 198; les dits lots Nos. 16, 17, 18 et 19 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds.

ROONEY, Mme E.—
Taxe de 1882, montant à.....30c
Taxe de 1883, montant à.....30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'Ilet No. 229; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent ensemble 50 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dite propriété ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur.

La vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légales des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

BROADWELL, Mme EVELINA—
Taxe de 1882, montant à.....$1 35
Taxe de 1883, montant à.....1 35
Vingt-trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Belfast et Onzième, désignés comme les lots Nos. 1 à 23 de l'Ilet No. 368; les dits lots Nos. 2 à 10 mesurent 270 pieds de face à la rue Clay sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 1 et 11 mesurent 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 12 à 22 mesurent 200 pieds de face à la rue Belfast sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 23 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Onzième.

LAYATT, PAUL E.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Taxe de 1883, montant à.....2 10
Un certain demi-lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Prytania, Perrier, State et Hurstville, désignés comme le demi-lot de l'Ilet No. 24;